

Zeitschrift: The Swiss observer : the journal of the Federation of Swiss Societies in the UK

Herausgeber: Federation of Swiss Societies in the United Kingdom

Band: - (1925)

Heft: 192

Rubrik: Extracts from Swiss papers

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

The Swiss Observer

Telephone : CITY 4603.

Published every Friday at 21, GARLICK HILL, LONDON, E.C.4.

Telegrams : FREPRINCO, LONDON.

VOL. 5—No. 192

LONDON. MARCH 7, 1925.

PRICE 3d.

PREPAID SUBSCRIPTION RATES

UNITED KINGDOM AND COLONIES	{ 3 Months (12 issues, post free) : 36 12 " " (24 ") : 66 12 " " (52 ") : 12-
SWITZERLAND	{ 6 Months (20 issues, post free) : Frs. 7.50 12 " " (52 ") : 14.—

(Swiss subscriptions may be paid into Postscheck-Konto:
Basle V 5718.)

HOME NEWS

If anticipations of the Swiss Treasury are realized, the consolidated debt of the Confederation, which now exceeds 1,511 million francs, will be reduced to 500 millions by the year 1956 on the basis of a newly elaborated yearly amortisation plan.

In the elections last Sunday for the Grand Conseil of the canton Vaud, the Radical and Liberal parties were returned with an increased majority. They hold now 162 out of the 203 seats. The Socialists suffered a heavy defeat at the polls.

A general increase in the emoluments of the directors and general managers of the Swiss National Bank has been sanctioned by the Federal Council; they range at present from Frs. 25,000 to Frs. 35,000 per annum. It is stated that similar appointments at other banking institutions command a much higher remuneration, which renders it difficult for the Swiss National Bank to secure leading lights in the world of banking and finance.

A Zurich chauffeur, who last August, under the influence of drink, ran his taxi against a telegraph standard, causing the death of one his passengers, while four others were seriously injured, has been sentenced to six months imprisonment (!)

The Chancellor of the Confederation, Ad. von Steiger, died suddenly last Sunday at the age of 56; previous to his appointment to this important office he took a prominent part in the municipal life of his native town Berne.

BASLE FAIR PARTY.

We enclose with the present issue an application form for those who wish to join our specially conducted party to the Basle Fair, which takes place from April 18th to 28th. The party will leave London on Saturday afternoon, April 18th, and arrive in Basle early on Sunday morning. The following day, Monday, the 20th, the traditional "Auslandschweizerfest" will be held, about which we shall publish particulars in a future issue.

Though the party is primarily arranged for those visiting the Basle Fair, it is open to anyone who wishes to go to Switzerland on the same date, in fact, we shall be very pleased to exclude the hotel accommodation where participants are visiting their own friends or relations. The tickets are valid for 33 days, and the return journey can, of course, be made independently at any time within this period. In previous years the Swiss Federal Railways have made a special concession in allowing the Swiss visitors from abroad to travel over their system at half fares for a limited number of days, and we are confident that this encouraging concession will again be extended to us.

In order to avoid disappointment, it is advisable to send in the enclosed form without delay.

EXTRACTS FROM SWISS PAPERS.

Der älteste Schweizergärtner gestorben. — In Baden starb am seinem 90. Geburtstag Karl Hümblelin, Rechtsagent aus Mellingen, der in seiner Jugend als Gardist in der Armees Papst Pius IX. gedient hat. Als strammer Schweizerold stand er im päpstlichen Heere, das gegen die italienische Armee kämpfte, welche die Porta Pia am 21. September 1870 erstrürmte. Als die päpstliche Armee aufgelöst wurde und die Garde mehr zur Palastwache wurde, kehrte Hümblelin nach Mellingen zurück. Er hatte sich in Rom so reiche Kenntnisse erworben, dass er in Mellingen ein Rechtsbüro eröffnen konnte. Wegen seinem Sinn für Recht und Gerechtigkeit war sein Bureau viel besucht. Vor 10 Jahren kam der Verstorbenen nach Baden zu seiner Tochter und verlebte hier einen schönen Lebensabend. Alte Badener erinnern sich auch noch lebhaft des ersten Portiers der Nordostbahnhof auf dem Bahnhof, der unser verstorbenen Karl Hümblelin war.

(*Neue Zürcher Nachr.*)

Zwei Inseln auf der Gant. — Dass schweizerische Inseln zur Versteigerung gelangen, ist wohl noch nicht oft vorgekommen; demnächst aber werden die Tessiner das Schauspiel erleben. Das Betriebs- und Konkursamt des Bezirks Locarno wird nämlich am 27. März die zwei Inseln von Brissago am Langensee unter den Hammer bringen. Sie gehörten zuletzt der Baronin Antoinette St. Léger, und sind nun auf Verlangen ihrer Gläubiger gepfändet worden. Die beiden Inseln, auch Isole di Conigli genannt, sind von sehr verschiedener Größe. Die grössere, die Isola San Pancrazio, hat eine Oberfläche von 21,400 Quadratmeter; sie trägt eine Villa mit Kirche, Nebengebäuden für Dienerschaft und Pächter und prächtige Gärten. Die andere, Isola Sant'Apollinare, misst etwas unter 5000 Quadratmeter und enthält die Ruinen eines kleinen Klosters und eine kleine Kirche, Wiesen und Heideland. Beide Inseln sind auf 169,500 Franken veranschlagt.

Die Blätter von Locarno geben dem Wunschausdruck, das schöne und interessante Besitztum möchte durch eine Tessinerfamilie erworben werden.

Die beiden Inseln haben eine bewegte Geschichte: Auf der grösseren hatten die Römer der Venus (Aphrodite) einen Altar errichtet, wie eine 1872 entdeckte Inschrift bezeugt. In den ersten Zeiten des Christentums trug die Insel den Namen St. Sylvester; aber um 1131 gründete der selige Giovanni Meda auf ihr ein Kloster, das dem St. Pankratius geweiht war, und von da an trug auch die Insel diesen Namen. 1570 aber hob Papst Pius V. auf das Drängen des Kardinals Karl Borromäus den Orden der Umiliati, dem die Insel gehörte, auf; das St. Pankratiuskloster wurde geräumt und geschlossen.

Während des Baus der Gotthardbahn hatte d'e französische Firma Brochon, Chavannes & Cie. in der Ortschaft Ascona eine Dynamitfabrik errichtet; aber an einem schwarzen Tag des Jahres 1875 flog die Fabrik in die Luft, und die erschreckten Bewohner Asconas erlaubten die Fabrikation des gefährlichen Sprengstoffes auf ihrem Gebiete nicht mehr. Die Firma pachtete darauf die grössere Insel von Brissago und setzte dort die Fabrikation fort; aber die schweizerischen Gemeinden am Langensee erhoben bei den Behörden neuerdings Einspruch, so dass das Unternehmen schliesslich nach der Lombardie übersiedelte.

1885 kaufte die Baronin St. Léger die beiden Inseln, deren grössere damals einer Familie von Brissago gehörte. Sie wandelte die Inseln in eine wahre Idylle um. Heute nun sind sie von den Gläubigern der Baronin gepfändet! — *Sic transit gloria mundi!* (*Schweiz. Bodensee-Ztg.*)

Souvenir offert par la Faculté de droit de Genève au Tribunal fédéral. — A l'occasion du cinquantième anniversaire de la fondation du Tribunal fédéral, qui a été célébré solennellement à Lausanne le 7 février, la Faculté de droit de Genève a fait frapper un exemplaire en vermeil de la belle médaille da grand juriste genevois P.-F. Bellot, due à Hugues Bovy.

La Faculté y a fait inscrire le nom des trois juges que Genève a eu l'honneur de voir siéger à la Cour suprême pendant cette période de cinquante ans. Ce sont ceux de Gustave Pictet, l'un des magistrats désignés lors de la première élection en octobre 1874; d'Ernest Picot, que la confiance de l'Assemblée fédérale a appelé à la présidence; et de Robert Fazy, leur digne successeur.

La Faculté de droit avait chargé l'un de ses membres, M. Georges Werner, recteur de l'Université, d'offrir ce souvenir au Tribunal fédéral, avec l'expression de son admiration et de sa gratitude.

(*Journal de Genève.*)

Trop d'auberges. — La Société tessinoise des aubergistes a présenté au Conseil d'Etat un mémoire dans lequel elle attire son attention sur le nombre excessif de patentes délivrées aux débits de boissons alcooliques. En effet, le Tessin possède, par rapport aux autres cantons, un nombre beaucoup plus grand de débits.

C'est pourquoi il démontre la statistique: Le canton de Zurich a 3135 débits, le canton de Bâle-Ville a un débit pour 333 habitants, Lucerne 2610, Soleure 758, Lucerne 625, Neuchâtel 607, Fribourg 516, Bâle-Ville 422 et Schwyz 280.

La répartition par tête d'habitants montre que Bâle-Ville a un débit pour 333 habitants, Lucerne 283, Fribourg 287, Berne 258, Neuchâtel 216, Soleure 172, Zurich 171, Schwyz 82 et le Tessin en un pour 52 habitants. (*Feuille d'Avis.*)

Un Maure changerait-il sa peau... — Il y a quelque temps, des âmes pieuses organisèrent une exposition ethnographique à Neuchâtel, à l'effet de se procurer de l'argent pour payer les missionnaires qui vont évangéliser les nègres, ou les Chinois. La prix d'entrée fut fixé à 45 centimes. Vous vous demandez peut-être pourquoi 45 centimes plutôt que 50 centimes, les visiteurs, tous gens bien pensants, étaient certainement d'accord de donner un sou de plus? Ne cherchez pas, vous ne trouveriez jamais, n'étant ni assez pieux, ni assez patriote à la façon de ces justes. Voici: La ville de Neuchâtel, notre bonne ville, comme ils disent, avec les larmes dans la voix, Neuchâtel, donc, dans un très pressant besoin d'argent a institué un impôt sur les spectacles. Pour une entrée de 50 centimes, la taxe est de 5 centimes; les billets de moins de 50 centimes sont exonérés de tout impôt. Les ingénieux sauveurs d'âmes de païens s'avisaient d'une chose à laquelle personne avant eux n'avait songé, "Si nous fixons une entrée de 50 centimes, dirent-ils, la ville recevra 5 centimes et les missionnaires 45 centimes. Evitez ce malheur de payer, si peu que ce soit, à la ville et demandons 45 centimes aux visiteurs de notre exposition. Les nègres auront ainsi la même somme et la ville rien." Et ainsi finirent-ils!

Et vous qui n'organisez pas d'exposition en faveur des païens, vous vous dites peut-être que ces gens, qui montrent ouvertement de tels sentiments à l'égard de leur ville quand la petite ressource qu'ils pourraient lui procurer ne leur coûterait même rien, ces gens qui vous outraguent de leur hypocrite pitié et vous poursuivent de leur injurieuse indignation parce que vous n'affichez pas un patriotisme pareil au leur, ces gens, dites-vous, dans la solitude, de leur bureau, doivent remplir étrangement les déclarations de fortune et de ressources que l'Etat leur envoie en les invitant à les remplir en bons citoyens.

Un léopard changerait-il ses taches?
(*La Sentinel.*)

A la Fédération suisse des avocats. — Le tableau officiel de la Fédération suisse des avocats vient d'être publié.

Par le nombre, Zurich occupe le premier rang avec 152 membres. Viennent ensuite: Berne 143, Genève 115, Bâle 76, Saint-Gall 71, Tessin 58, Vaud 57, Neuchâtel 49, Valais 44, Lucerne 44, Grisons 40, Argovie 38, Soleure 35, Thurgovie 25, Schwyz 20, Fribourg 16, Schaffhouse 13, Unterwald 10, Zug 9, Uri 5. Au total, plus de 1000 gens de robe.

Le doyen de cette respectable corporation est M. Georges Dubois, avocat au barreau lausannois, qui a prêté serment en 1870. M. J. Rutty, ancien conseiller d'Etat, doyen du barreau genevois, occupe le second rang avec la date de 1873.

(*La Tribune de Genève.*)

Un anniversaire. — Il y a eu mardi, 24 février, à 7 h. 20, vingt ans que firent explosion les mines, qui, dans le tunnel du Simplon en construction, firent tomber le dernier diaphragme et établirent la communication entre les deux galeries qui l'une du nord, l'autre du sud, depuis sept ans, marchaient à la rencontre l'une de l'autre. Communiquée par téléphone, du front d'attaque, et par télégramme de Brigue et d'Iselle, la joyeuse nouvelle: "Forato! Forato!" circula dans le monde entier.

La galerie de base du tunnel du Simplon avait été commencée, à la main, le 13 août 1898, du côté de Brigue, et le 16 du côté d'Iselle; le 24 février 1905, elle était percée; le travail avait donc exigé 2392 jours pour 19,751 mètres, ce qui représentait un avancement journalier de 8 m. 35.

Le 12 février 1905, le diaphragme à percer n'était plus que de 50 m. 60. Depuis le 18 mai 1904, par le fait de l'irruption d'une source d'eau chaude à 50 degrés, de 35 litres à la seconde, les travaux étaient interrompus du côté nord et les portes de sûreté en fer, fermées. On ne travaillait que du côté d'Iselle. Au lieu de trouver, sur la brèche, des mains tendues et des visages joyeux, les ouvriers ne trouvèrent que de l'eau chaude qui avait failli tout compromettre. Le 23 février au soir, 5 mètres restaient à percer.

Lorsque tomba la paroi séparant les deux galeries, l'eau amassée dans le fond de la galerie nord s'écoula; elle avait 44 degrés. Des barrages préparés dans ce but, la firent passer dans la galerie latérale. Aussitôt la température s'éleva; on l'aurait supportée si elle n'avait pas été accompagnée de gaz délétères; les ouvriers avaient remarqué, déjà avant les dernières attaques, que tout près du front, leurs lampes s'éteignaient. Le fait se reproduisit après les dernières explosions. Il fallut immédiatement abandonner le travail et évacuer les galeries. Le foyer de la locomotive placée dans la galerie transversale s'éteignit; la pompe envoyant l'eau froide à l'avancement s'arrêta. L'intoxication par les gaz, compliquée et aggravée par la raréfaction de l'air et surtout par la chaleur, causa la mort de deux hommes.

(*Courrier de Genève.*)